Image not found or type unknown

dettes familiales (grands parents petits enfants) et pacs

Par **lucas**, le **10/01/2009** à **14:28**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un renseignement d une grande importance pour ma famille et moi-même.
Je viens d'apprendre que mes grands parents (dont je ne suis plus en contact depuis 20 ans) viennent d'être placés en maison de retraite. Nous savons que les enfants sont solidaires des parents mais vu qu'aucun de mes tantes et oncles sont solvables (mes parents également, ils viennent d'être en retraite), nous avons appris que les petits enfants risquerait de devoir régler la dette en maison de retraite....Je n'ai aucun revenu et je suis pacsée depuis 2005. Mon compagnon gagne sa vie
Voilà donc ma question : est ce que mon compagnon étant pacsé avec moi doit etre solidaire envers les dettes (paiement de la maison de retraite) de mes grands parents???
Nous ne savons pas à qui s'adresser donc j'aimerais savoir à quoi s'engageons nous???
Merci de votre réponse
Céline Lucas

Par **jeetendra**, le **10/01/2009** à **17:29**

bonsoir, on tient compte des revenus du conjoint ou gendre (mariage) et non du concubin, ni du partenaire dans un pacs, cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés